

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 22 janvier 2015

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 2 décembre 2014
- 2 – Avis sur le recrutement des vacataires
- 3 – Projets ANR
- 4 - Divers

1 – Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 02/12/2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis sur le recrutement des vacataires

M. ARTIBA liste le tableau des vacataires. Il est établi que la fin de validité de la qualification est de 4 ans.
A noter qu'il y a des modifications à faire dans la colonne du domaine de compétences :

- Page 1 : DA ROCHA Marilène remplacer STS par ALL
- Page 2 : SAIDI DEREUDER Pauline remplacer ALL par SHS
- Page 2 : LENCLUD Clotilde remplacer STS par ALL

M. KOLSKI interpelle sur le fait qu'un des vacataires de la liste (page 1), M. DESSAINT Reynald, agrégé de mathématiques, intervient 27h en mathématique et 56h en Informatique – M. ARTIBA pense qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux disciplines.

Mme GIRARD demande si « les dossiers présentés à la CoR sont validés dans les composantes ? »

M. ARTIBA répond affirmativement. La sélection passe 3 filtres :

- le Conseil de Direction
- le Conseil d'Administration de la composante
- la Commission de la Recherche

La liste est validée dans sa totalité à l'unanimité.

M. ARTIBA liste le tableau des intervenants extérieurs IFSI page par page. La liste est validée dans sa totalité, à l'unanimité.

3 – Projets ANR

L'ensemble des contrats et projets de recherche notifiés ou en cours de notification régionaux, inter-régionaux, nationaux dont les projets ANR et internationaux ont été présentés et n'ont fait l'objet d'aucun commentaire.

La liste est approuvée à l'unanimité.

4 – Divers

Allocations de recherche Conseil Régional Nord – Pas de Calais – Campagne 2015

M. ARTIBA et M. MICHEL-DANSAC résumant et commentent le tableau récapitulatif des demandes de cofinancement de thèse qui seront déposées auprès du Conseil Régional Nord – Pas de Calais par l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis au titre de l'appel à projets Allocations de Recherche 2015.

L'université a un droit de dépôt de 10 dossiers en tant que gestionnaire, dont 2 sujets blancs.

Les laboratoires peuvent cependant, en complément déposer via l'ONERA (2), le CNRS (1 sur 5 au niveau régional) et l'IRT RAILENIUM (4 maximum) qui a fait, auprès de la Vice-présidente Enseignement Supérieur et Recherche du Conseil Régional Nord – Pas de Calais, avec l'UVHC, une demande lui permettant également de déposer des dossiers dès 2015.

Il a de plus été décidé de favoriser le couplage de cofinancements Région et de contrats Ministère.

Ils indiquent également que l'ADEME, lors de son appel à projet annuel peut cofinancer de nombreux projets s'inscrivant dans ses thématiques.

Le tout, dans une stratégie d'optimisation, pour permettre d'augmenter sensiblement le nombre de financements pour les doctorants et de contribuer ainsi au développement des Etudes Doctorales.

M. MICHEL-DANSAC revient sur les critères utilisés pour établir le classement :

1 - Le premier critère de sélection est la solidité des cofinancements, qui permet d'assurer qu'aucun dossier ne « tombe », faute de cofinancier avéré. Jusqu'à présent, en effet, l'UVHC ne se voyait octroyer que 7 à 8 contrats doctoraux Région par an pour ces raisons, avec surtout des cofinanciers privés.

2 - Viennent ensuite les priorités affichées par le Conseil Régional :

- Enjeux de recherche prioritaires pour la Région
- Les thématiques inscrites dans la Stratégie de Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente
- Projets ayant une dimension transdisciplinaire
- Structuration des dispositifs de recherche en région
- Impact territorial vocation européenne

3 - Enfin, il est important de garder des projets blancs pour lequel l'UVHC dispose d'ailleurs d'un quota de 2 dossiers. Le laboratoire de mathématiques est privilégié à cet égard cette année.

Normalement, les 10 dossiers UVHC (liste principale) devraient ainsi passer la 1^{ère} phase du processus.

Mme LERICHE regrette que la Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre n'aie pas tenu ses engagements.

M. ARTIBA va voir ce qu'il est possible de faire.

M. MICHEL-DANSAC souligne qu'une des priorités consiste à assurer le cofinancement par les 4 communautés d'agglomération liées à l'UVHC, à renforcer les partenariats autour des thématiques suivantes :

- Valenciennes : Transports et mobilité
- Porte du Hainaut : Créations numériques (Wallers-Arenberg)
- Cambrai : Agro-alimentaire
- Maubeuge : Périmètre scientifique du LMCPA

Cela pourrait d'ailleurs contribuer à consolider les projets affichés en liste complémentaire.

Le tableau reprend donc ces éléments :

14 sujets remontés au titre de l'UVHC :

- | | |
|---------------|---------------|
| - 8 LAMIH | } 50 % Région |
| - 3 LMCPA | |
| - 2 LAMAV | |
| - 1 IEMN-DOAE | |

Les 10 premiers sujets ont un cofinancement et répondent pleinement aux critères de la Région.

Chaque laboratoire a classé ses sujets :

- 1 à 8 LAMIH
- 1 à 3 LMCPA
- 1 à 2 LAMAV
- 1 IEMN-DOAE

Les 10 premiers sont donc classés sur liste principale et les 4 suivants sur liste complémentaire

- 2 derniers LAMIH }
- 2 du LMCPA }

Apparaissent enfin, les projets en gestion extérieure mais pour lesquels l'UVHC est établissement d'inscription du futur doctorant :

- 1 dossier déposé au titre du CNRS (LAMIH)
- 2 dossiers déposés au titre de l'ONERA (LAMIH)
- 2 dossiers déposés au titre de l'IRT (LAMIH)

Il est recommandé pour certains projets d'aller vers des dépôts auprès de l'ADEME pour boucler le plan de financement, même si dans le cas du LMCPA le sujet ne semble pas rentrer dans les priorités de l'ADEME.

Mme GIRARD demande ce qu'il en est au Conseil Régional. Existe-t-il une grille d'évaluation ? Il serait en effet compliqué que l'UVHC et la Région appliquent la même grille.

M. MICHEL-DANSAC explique que le rôle des collectivités locales n'est pas le même, et qu'il n'y a pas de risque de ce côté. L'établissement est de plus présent à la réunion du Comité de sélection pour défendre ses dossiers. L'important est réellement de pouvoir garantir les 36 mois de salaire minimum au doctorant (cf. décret de 2009).

Mme GIRARD pose la question du nombre de thèses financées annuellement.

M. MICHEL-DANSAC indique que la Région a octroyé 83 co-financements de thèse en 2014.

Statutairement, le Président transmet le classement au Conseil Régional mais la Commission de la Recherche a un avis consultatif.

M. ARTIBA propose aux membres de la CoR de soumettre ce classement à la validation du Président.

Le projet de M. DELPRAT, compte tenu des incertitudes du cofinancement, est passé en liste complémentaire. PB : fait à postériori.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable aux demandes d'allocations motivées selon le tableau joint en annexe soumis à la validation du Président.

MONS 2015 Capitale Culturelle de l'Europe

Mme GIRARD informe l'assemblée sur l'évènement **MONS 2015 Capitale Culturelle de l'Europe**.

M. ARTIBA souhaite que les protagonistes de la Recherche contribuent à la matinée de la recherche le 10 mars 2015 à Mons. Tout le monde est sollicité car c'est l'année de la France avec l'Université de Mons et qu'il faut continuer à développer les cotutelles, les axes de recherche communs.

IDEX

Mme LERICHE demande ce qu'il en est du dossier d'**IDEX**. Qu'en est-il de l'implication de l'UVHC ?

M. ARTIBA et M. MICHEL-DANSAC répondent que l'**IDEX 3** a été déposé le 21/01/2015 par l'Université de Lille. L'identité « transports » est marquée, l'UVHC y est clairement identifiée.

Professeurs invités

M. ARTIBA et M. MICHEL-DANSAC indiquent que la procédure et l'enveloppe « Professeurs invités » ont changé.

125 k€ ont été alloués pour 2015 et seront rattachés à l'enveloppe dédiée à la Politique Scientifique. Il s'agira dorénavant de recruter des conférenciers plutôt que des enseignants-chercheurs invités.

L'appel a été présenté aux Directeurs de Composantes.

L'indemnité couvrira, à partir de cette année, du salaire, des frais d'hébergement et de restauration ainsi que des frais de transports.

Cela semble avantageux pour l'invité et coûte moins cher à l'UVHC.

Valenciennes, le 23 janvier 2015

Le Vice-Président de la Commission Recherche
du Conseil Académique



Pr. Abdelhakim ARTIBA